

La Belgique est-elle autonome en pellets de bois ?

Le changement climatique vient nous rappeler qu'il est grand temps d'accélérer notre transition énergétique vers une production d'énergie renouvelable et durable. Alors que nous traversons cette crise écologique partout dans le monde, le secteur du bois-énergie tient à rappeler que la filière dispose d'atouts majeurs pour répondre aux nombreux enjeux, notamment la capacité de production des pellets belges qui dépasse largement la demande du secteur résidentiel.

La **FEBHEL** est une entité de réflexion, d'action et de défense de l'ensemble de la filière bois-énergie en Belgique. Elle a pour objectif de structurer et stimuler le développement économique de la filière bois énergie à l'échelle locale. En vue de garantir la pérennité d'une filière vertueuse, faisant partie intégrante de la transition.

✉ www.febhel.be
@ info@febhel.be

L'approvisionnement énergétique belge est basé à plus de 90% sur l'énergie fossile que nous ne possédons pas. La filière bois-énergie (pour la production de chaleur et d'électricité) est quant à elle principalement alimentée par une ressource disponible localement et ne dépend donc pas du bon vouloir d'un pays exportateur pour son approvisionnement, ce qui permet une réelle maîtrise des flux de matière. Le bois-énergie favorise ainsi la diminution de la dépendance énergétique de la Belgique face aux pays producteurs d'énergie fossile et davantage répondre à la notion économique du marché local. Dans ce contexte, il est crucial de nous orienter vers une société « bas carbone », de mettre en marche ce Green Deal et cet Accord de Paris pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Aujourd'hui, la biomasse solide (bois) représente 90% de la chaleur renouvelable consommée en Europe et 41% des sources d'énergie renouvelable en UE (données de 2021). En Belgique, le chauffage représente 75% des besoins énergétiques. En Wallonie, le bois représente plus de 70% des énergies renouvelables consommées

par les ménages pour se chauffer. C'est dire si le bois a toute sa place !

Le pellet de bois est un combustible produit majoritairement à partir de résidus de la première transformation du bois résineux. Quand un arbre est coupé pour l'industrie, 12% restent en forêt et 26% sont transformés en bois scié : planches, madriers, ... Après transformation, les 60% restants de ce bois sont considérés comme co-produits : de la sciure majoritairement, des copeaux et de l'écorce. La sciure est alors séchée et compressée sous forme cylindrique pour former un granulé.

Né d'une volonté de développement, les producteurs belges de pellets ont investi afin d'atteindre aujourd'hui une capacité de production de 1.003.000 T/an (2022), soit 2x plus que la consommation des ménages belges (estimée à 500.000T/an).

La capacité de production de pellets en Belgique peut permettre à notre pays d'être autosuffisant pour le chauffage domestique : avec un combustible local, renouvelable et performant.